



25.000 exemplaires à l'ensemble des barreaux de Province

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS : Les avocats sont indépendants mais sont toutefois tenus de s'inscrire à un Ordre d'Avocats qui les représente collectivement.

Les Ordres d'Avocats étant aussi nombreux en France que les Tribunaux de Grande Instance, la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-mer est un organisme qui réunit au niveau national les personnes responsables du fonctionnement des Ordres d'Avocats et leur permet de traiter ensemble les sujets d'intérêt commun.

Le **Bâtonnier** préside le Conseil de l'Ordre. Il est élu pour 2 ans. Il existe **180 Barreaux**, dont 179 (hors Paris) sont regroupés au sein d'une association, la Conférence des Bâtonniers.

Legiteam a été mandaté pour l'édition de la revue de la Conférence des Bâtonniers. Cette revue est complémentaire de Réseaux du Droit et des communications "couplées" entre les deux supports sont possibles.

(Nous contacter).

TARIFS DES PUBLICITAIRES (CAPTIFS ET HORS CAPTIFS)

TARIFS HT, EMBLEMES ET FORMATS

Cadre obligatoire pour toute insertion	L x H mm	Quadri
PLEINE PAGE INTERIEURE	180 x 250	3 500
1/2 Page Hauteur ou bandeau	90 x 250 ou 180 x 120	2.000
1/4 Page Hauteur ou bandeau	90 x 120 ou 180 x 60	1.200
Module Bonnes Adresses	60 x 60	200
4ème de couverture	180 x 250	4.700
2ème de couverture	180 x 250	4.500
3ème de couverture	180 x 250	4.300
Page face Sommaire	180 x 250	3.800
Encartage d'une documentation	- de 50 g	2.000
	+ de 50 g	nous consulter

Diffusion : 179 barreaux de Province
 Tirage : 25 000 exemplaires
 Périodicité : Trimestrielle (4 numéros par an)
 Période de parution : septembre – décembre – mars – juin
 Éléments techniques à nous fournir :
 Fichiers images en PDF haute définition (300 DPI)